

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Juillet 1873.

Bulletin politique.

Les feuilles allemandes, dans ces derniers temps, ont plus d'une fois laissé comprendre que l'accord n'existait pas dans le cabinet prussien; il y a quelques semaines, avant la maladie de l'empereur Guillaume, M. de Bismark eut avec son souverain un long entretien à la suite duquel il exprima des désirs de retraite. Depuis lors on a souvent parlé de congé sollicité par le chancelier; on attachait à la demande de ce congé une sérieuse intention de quitter les affaires. La maladie de Guillaume semble avoir multiplié les difficultés sur les pas de M. de Bismark; il est question aujourd'hui de sa retraite qui pourrait bien être définitive. A coup sûr, l'influence du chancelier est fort entamée, et, dans les cercles politiques d'Europe les mieux informés, on doute qu'il retrouve jamais son ancienne prépondérance d'autorité. Ceci est digne d'attention. Ces incidents politiques ont une grande portée.

La campagne de M. de Bismark contre le catholicisme n'était pas du goût de tout le monde à la cour de Berlin; des personnages importants, sans compter l'impératrice Augusta, voyaient avec déplaisir la guerre faite à l'Eglise; cette guerre à l'intérieur, sous forme de police ou de législation, a excité un trouble considérable; elle a établi des divisions qui ne sont pas de nature à affermir le nouvel empire. D'autres questions que la question religieuse ont amené des tiraillements dans le gouvernement prussien, mais cette dernière question n'est pas étrangère aux difficultés devant lesquelles le chancelier semble reculer, ou devant lesquelles il disparaîtrait peut-être.

Quelle que soit la vraie cause qui détermine l'éloignement temporaire ou définitif de M. de Bismark, les plans de persécution

contre l'Eglise peuvent recevoir un certain temps d'arrêt, en attendant qu'ils fassent place à d'autres pensées.

Il est impossible de ne pas reconnaître quelque chose de providentiel dans ces faits nouveaux à l'heure où nous sommes. Le gouvernement italien, dans les actes spoliateurs qu'il accomplit à Rome, s'appuie sur les sympathies de la Prusse; lorsqu'il tremble sur son avenir, il tourne ses yeux vers Berlin; lorsqu'il attend d'un futur conclave un Pape accommodant ou je ne sais quel trouble dans l'Eglise, il compte sur la coopération ténébreuse et perfide du représentant prussien; et voilà que la retraite de M. de Bismark compromettrait les bonnes chances que le gouvernement italien croyait acquises à sa politique.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel, déjà si faible et si ébranlé, demeurerait réduit à l'indifférence ou plutôt à la tolérance de l'Europe! Ceux qui président aux destinées du nouveau royaume d'Italie savent bien que le secours ne leur viendra jamais de Pétersbourg, de Londres ou de Vienne; et quant à la France, ils ne gardent aucune illusion sur elle; ils connaissent les sentiments, les vraies dispositions de notre pays.

Le congé de M. de Bismark, s'il prenait, comme on le croit, le caractère d'une retraite définitive, débarrasserait donc le Saint-Siège d'un agresseur opiniâtre, brutal et puissant. Il rouvrirait au catholicisme allemand le chemin des libertés perdues, le chemin du droit si odieusement méconnu. L'Eglise est en souffrance de l'autre côté du Rhin, ses évêques luttent admirablement, mais les liens qui les garrottent ne leur permettent pas d'accomplir tout le bien qu'ils voudraient; l'apostolat est comme interrompu par les coups portés contre les ordres religieux. Une autre politique que celle de M. de Bismark, favorable à la liberté religieuse, rendrait au catholicisme en Allemagne cette plénitude de force que donne l'absence de toute entrave. Enfin, le souffle de la persécution en Suisse, entretenu par les encouragements de M. de Bismark, se ferait probablement moins sentir si la poli-

tique dirigeante à Berlin modifiait son allure.

Chronique générale.

On a distribué samedi une proposition de M. Emile Beaussire ayant pour objet d'assurer le libre exercice du culte dans les devoirs rendus aux morts.

Il faut, dit-il, opposer aux attentats contre la dignité humaine l'arme efficace de la répression pénale.

Tout particulier qui, par des voies de fait ou menaces, aura empêché d'exercer l'un des cultes autorisés, sera puni d'une amende de 46 à 300 fr. et d'un emprisonnement de six jours à deux mois.

On parlait hier à Versailles de l'initiative que devait prendre M. Dufaure, selon les uns, M. de Tocqueville, selon les autres, pour demander la nomination d'une commission chargée d'examiner les lois constitutionnelles. Dans les circonstances présentes, cette nouvelle est grave, et signalerait une véritable évolution du gouvernement, si le gouvernement s'y associait. Il est inutile de discuter sur un simple bruit, tant que l'éventualité n'est pas imminente; il faut attendre que la question soit posée.

Le *Journal officiel* vient de publier tout un mouvement dans le personnel de la magistrature.

M. Dubois, procureur de la République à Amiens, est révoqué. Ainsi se trouvent justifiées les assurances données aux conservateurs du Nord.

Deux autres magistrats du 4 septembre, M. Fournel, avocat général près la cour d'appel d'Agen, et M. Cabadé, substitut du procureur général près la même cour, sont remplacés. Ce sont les seules destitutions que nous avons remarquées dans le der-

nier mouvement judiciaire du *Journal officiel*.

La gauche espère entretenir l'agitation des esprits à l'aide de ses interpellations échelonnées à de courts intervalles. La prochaine aura pour sujet le maintien de l'état de siège.

MM. Lévêque, Lamy et Roger-Marvaise, sont chargés d'étudier la situation des 44 départements en état de siège. Ces membres ont pour mission de rechercher les motifs de la mise en état de siège et le texte des décrets qui ont établi ce régime exceptionnel dans près d'une moitié de la France.

Il est également question d'un autre projet d'interpellation. Les purs de la Montagne veulent mettre M. Beulé en cause. Ils prétendent que c'est par suite d'instructions du ministre de l'intérieur que les mots : *République française*, etc., ne figureraient plus comme en-tête sur quelques documents émanant des préfetures.

Les poursuites ordonnées par le gouvernement contre M. Ranc, inquiet, paraît-il, tous ceux qui de près ou de loin ont trempé dans le gouvernement de la Commune.

On nous assure que M. Gill, le caricaturiste du journal *l'Eclipse*, est depuis quelques jours réfugié à Londres.

L'évacuation du matériel de guerre de la place de Belfort est commencé. Un grand nombre de pièces d'artillerie sont déjà arrivées à Strasbourg. Le départ de troupes allemandes commencera le 10 juillet, conformément aux dernières conventions.

Les journaux de Paris ont reçu d'Espagne des nouvelles qui dépeignent la situation sous les traits les plus sombres.

Le *Drapeau Français* attire particulière-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

TROIS ANGEVINES

DU XV^e SIÈCLE.

MARGUERITE D'ANJOU,

FILLE DE RENÉ ET D'ISABELLE DE LORRAINE.

(Suite.)

Henri s'était réfugié dans le monastère d'Abingdon, mais il fut trahi par un moine, et livré prisonnier. Pendant les longues détentions qu'il eut à subir à diverses reprises, Marguerite employa plusieurs moyens pour le faire évader; elle pénétra, dit-on, dans la tour de Londres sous le déguisement d'une domestique, et resta quelque temps avec lui, ne s'occupant que de soulager les ennuis de cet infortuné qui ne cherchait habituellement de distraction que dans la lecture des livres

de dévotion, et dans les soins qu'il donnait à de petits oiseaux.

A la suite de démêlés, qui souvent se produisent entre ceux qui ont concouru au même triomphe, et dont l'histoire n'a pu ici éclaircir la cause, Warwick, ce grand faiseur de rois, qui trouvait peut-être que ses services n'étaient pas appréciés à leur valeur, quitta l'Angleterre et se rendit en France avec le frère du roi.

Louis XI les reçut à Amboise et les présenta à la reine Marguerite: il se mit en tête de réconcilier Warwick avec celle-ci. C'était une rude entreprise, mais elle n'était pas au-dessus de l'habileté et de la politique du rusé monarque; Warwick avait fait égorger les amis les plus dévoués de la reine, emprisonné son mari, et il avait fait proclamer hautement que le jeune Edouard n'avait nuls droits au trône, comme étant bâtard et adultérin, outrage sanglant que la femme, la mère qui en étaient l'objet, n'ont jamais dû lui pardonner: aussi que n'a-t-elle eu à souffrir, lorsqu'elle vint à apprendre par la rumeur publique que son fils, âgé de 15 ans

à peine, était épris d'une vive passion pour la fille de Warwick!

A l'aide des secours et des vaisseaux que Louis XI mit à leur disposition, le comte et Marguerite débarquèrent à Dartmouth, et se trouvèrent en peu de temps à la tête d'une armée de 60,000 hommes.

A son approche, Edouard fut abandonné par ses troupes, et forcé de se réfugier en Hollande. Elisabeth, de son côté, chercha un asile dans l'abbaye de Westminster où elle accoucha d'un fils. On eut pour elle le respect dû à son rang et à son infortune. Henri VI fit son entrée à Londres au mois de septembre 1470, et y fut encore proclamé roi.

Warwick à qui il devait ce retour de fortune, l'assistait en toutes choses de son expérience et de ses conseils: il eut la sagesse, disons mieux, l'humanité de ne pas imiter les cruautés d'Edouard. Il n'y eut guère d'exécution capitale que celle du connétable de Worcester, surnommé le boucher, à cause des nombreux actes de cruelle rigueur qui lui étaient reprochés.

Dans ce temps d'orages et de bouleversements politiques suscités par la haine implacable des deux roses, le royaume d'Angleterre ne pouvait jouir d'une longue tranquillité; on s'adressait tour à tour à deux puissances redoutables, à Louis XI et à Charles le Téméraire, ennemis eux-mêmes, et ne perdant jamais de vue ce qui pouvait favoriser leurs haines et leurs intérêts.

Charles fournit des secours en hommes et en argent à son beau-frère Edouard, que la mauvaise fortune ne pouvait abattre.

Edouard fit donc ses préparatifs de départ avec toute l'activité dont il était capable, et débarqua en mars 1471 à Suffolk.

Il adressa aussitôt une proclamation aux Anglais. Dans cette proclamation, ce n'est plus la couronne qu'il venait revendiquer l'épée à la main, mais simplement les droits de l'héritage de son père, droits dont il se serait injustement frustré.

Quant à ceux de Henri VI, il les reconnaît formellement: en conséquence, il n'hésite pas à lui faire serment de fidélité, une fois entre autres sur le grand autel de la ca-

ment l'attention sur un fait qui doit éveiller la sollicitude du gouvernement français. Deux de nos nationaux, porteurs de passeports parfaitement en règle, ont été assassinés à Alpens par les soldats de la colonne républicaine de Cabrinetty. Les deux victimes, employées au chemin de fer de Barcelone, venaient de traiter avec les carlistes de la neutralisation du chemin de fer de Lerida, et allaient avec confiance négocier avec le quartier général républicain.

* *

On lit dans l'Univers :

Un scandale vient de se produire au lycée de Mont-de-Marsan. Le professeur d'histoire s'est avisé de faire à ses élèves un cours de politique républicaine. En outre, il s'est cru permis de déblâter grossièrement contre les pèlerinages, de nier les miracles, ceux de Lourdes entre autres, en termes méprisants pour la religion.

M. le ministre de l'instruction publique a ordonné une enquête sur ces faits ; mais l'enquête, confiée à M. Zévort, recteur à l'Académie de Bordeaux, ne nous inspire pas grande confiance. Si M. le recteur de l'Académie a les mêmes opinions que l'ancien professeur M. Zévort, l'enquête n'aura lieu que pour la forme, si même elle ne tourne pas à l'avantage du professeur d'histoire du lycée de Mont-de-Marsan.

* *

Encore un exploit des communards contre la gendarmerie à enregistrer ! Hier, à Honfleur, deux gendarmes conduisant un ivrogne au poste ont été assaillis par cinquante frères et amis. Ils ont dû dégalner. La brigade entière est venue à leur secours. Quinze agresseurs ont été arrêtés.

* *

Samedi, le tribunal correctionnel de Lyon a condamné, pour infraction au décret du 2 juillet 1852 sur les incapacités électorales, les cinq individus suivants, qui ont pris part au scrutin du 11 mai :

François Martin, une condamnation antérieure à 5 ans de boulet pour désertion, condamné à 8 jours ;

Edouard Rivière, une condamnation antérieure à 2 mois de prison pour abus de confiance, condamné à 6 jours de prison et 20 fr. d'amende ;

Mathieu Florét, une condamnation antérieure à 2 ans de prison pour vol qualifié, condamné à 15 jours de prison et 20 d'amende ;

Claude Ratelet, une condamnation antérieure à 5 ans de réclusion pour attentat à la pudeur, condamné à 4 mois de prison et 20 fr. d'amende ;

Jacques Cheneste, trois condamnations antérieures pour vols, dont une à 5 ans de travaux forcés, condamné à 1 mois de prison et 20 fr. d'amende.

* *

Une arrestation d'une extrême importance a eu lieu, à Paris, mercredi, dans le quartier des Ternes. La police aurait mis la main sur

thédrale d'York ; il poussa même l'astuce jusqu'à faire croire à tous qu'il était sincère dans ses protestations, et, dans les rangs même de son armée, l'on entendit les cris des soldats de Lancastre : Longue vie au roi Henri ! Mais aussitôt qu'il crut avoir ramené les esprits en sa faveur, il se démasqua et reprit ostensiblement le titre de roi ; il ne rencontra pas d'opposition à cet égard, et ses partisans n'en furent que plus zélés à le soutenir.

Ses armes furent victorieuses à la bataille de Barnet qu'il livra le 12 mars 1471, où le duc de Warwick fut tué. Cette mort devait être fatale à la cause de Marguerite, que cet homme illustre pouvait seul sauver : elle voulut néanmoins encore une fois tenter la fortune.

Aussitôt qu'elle apprit ce désastre, elle quitta l'abbaye de Beaulieu, où elle s'était retirée et courut se mettre à la tête de son armée, qui fut encore vaincue à Tewsbury, le 4 mai 1471.

Elle tomba entre les mains de ses ennemis, ainsi que son jeune fils. Ce dernier fut

le fameux chef du bataillon fédéré de Levallois, qui fut l'un des instigateurs de bon nombre d'actes odieux commis par la Commune.

Ce sinistre personnage, se croyant oublié, était revenu à Paris il y a quelques mois ; il y servait de correspondant à MM. Vermersch, Razoua, Gaillard, Cluseret, etc. ; c'est par son intermédiaire que passaient bon nombre de recommandations aux frères et amis.

Les papiers trouvés chez lui présentent, paraît-il, le plus haut intérêt, en ce sens qu'ils font connaître les bases sur lesquelles devait être assise la prochaine Commune. Ces lettres, ces documents, les emblèmes étiquetés trouvés chez lui ont mis sur la trace d'individus longtemps cherchés et ont fait connaître bon nombre d'adhérents, encore ignorés, à la doctrine du pétrole.

* *

Dans une lettre de M. Ranc, publiée par la République française, on lit cette phrase :

« M. Paul de Cassagnac a jugé qu'il était plus facile de me dénoncer que de me donner un coup d'épée. »

Le Pays publie la réponse suivante de M. de Cassagnac à M. Ranc :

« Quel jour vous plairait-il de vous rencontrer avec moi sur la frontière ? Je vous mets en demeure, vous abandonnant tous les avantages, de me désigner l'heure, le lieu et les armes ; j'y serai. »

* *

Le directeur de Paris-Journal a reçu de Lyon la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Quelques mots d'abord sur l'incendie de la chapelle de Fourvière :

Ainsi que les journaux de Paris l'ont annoncé, l'incendie d'une partie de la chapelle de la Vierge paraît être le résultat de la malveillance, ou pour mieux dire, des passions anti-religieuses qui bouillonnent dans une certaine classe de nos concitoyens.

Je ne tiendrai pas compte des propos signalés par certains journaux de la localité, lesquels propos voudraient indiquer qu'un grand nombre de personnes étaient d'avance dans le secret de ce qui devait arriver : il est avéré aujourd'hui que ces propos n'ont aucune base sérieuse. Quelques marchands d'objets de piété, qui, dans le principe, rapportaient les propos le plus grave, n'ont pas persisté dans les déclarations qui avaient été faites par trop légèrement.

Ce qui semblerait plus sérieux, sans cependant l'être encore beaucoup, c'est ce que rapporte un capitaine d'un régiment en garnison à Lyon : accourant par la rue du Juge-de-Paix sur le lieu du sinistre, il a, dit-il, rencontré cinq ou six individus montrant une joie indicible à propos de l'incendie qui commençait et invitant le public à ne pas porter de secours.

« — Si j'avais eu avec moi des soldats,

amené devant Edouard, qui lui demanda avec hauteur ce à quoi il prétendait : Reprendre la couronne de mon père et mon héritage, répondit le prince avec un courage digne de sa mère.

Aussitôt Edouard lui lança son gant au visage ; cette insulte fut un signal pour les ducs de Clarence, de Gloucester, Hasting et sir Thomas Gray : ils se précipitèrent avec fureur sur le malheureux, et lui arrachèrent la vie : « Il fut massacré, dit un vieil auteur, comme par des bêtes féroces, dont fut grand pitié, car était moult beau jeune prince. »

Le sort de cette journée, comme celui de beaucoup de batailles, tint à peu de chose. Sommerset avait attaqué avec vigueur, et s'il avait été secondé par lord Wenlock, ainsi qu'il devait l'être, c'en était fait de la branche d'York, et la rose rouge triomphait à jamais.

Quelques jours après, le 23 mai, le jour même de l'entrée à Londres du vainqueur, mourut Henri VI, pauvre idiot sur la tête de qui avaient été réunies les brillantes couronnes de France et d'Angleterre !

ajoute ce capitaine, l'attitude de ces individus m'a été tellement suspecte que je les eusse fait arrêter. »

Mais cet incident peut encore s'expliquer tout naturellement par la haine des librepenseurs contre le clergé et contre les établissements religieux.

Il n'en est pas moins presque certain que l'incendie de Fourvière est le résultat de la malveillance. J'ai visité en détail le théâtre du sinistre. J'ai interrogé les personnes les mieux placées pour être renseignées, et je reviens convaincu que l'incendie partiel de la chapelle de Fourvière n'est pas dû à une cause naturelle.

Je prends les faits à leur origine :

Le chœur de la chapelle de Fourvière est situé à l'est du monument. A l'extrémité ouest de la chapelle se trouve le clocher, surmonté de la statue que tous les voyageurs et pèlerins connaissent. A côté du chœur se trouve la sacristie. A côté de la sacristie un vestibule ; de ce vestibule part un escalier qui aboutit à une pièce servant de salle d'école aux enfants de chœur, et se prolonge jusque dans les combles de la chapelle. Les combles sont divisés en deux parties par un mur de refend, bâti sur les archivoltes sur lequel reposent les chevrons de la toiture.

Ce mur est percé sur sa longueur totale de cinq portes, mettant en communication les deux compartiments des combles. Dans la partie septentrionale, c'est-à-dire la partie opposée à l'école des enfants de chœur, on avait déposé, pour en débarrasser la chapelle, de vieux *ex-voto* abandonnés par leurs propriétaires, ainsi que quelques vieilles toiles et linges hors d'usage.

L'état des lieux établi, passons aux faits :

Lundi, à 9 heures du matin, le frère Coupier, chargé de la classe des enfants de chœur, montait l'escalier qui fait communiquer le vestibule de la sacristie avec les combles ; il était accompagné de quatre ou cinq enfants ; à moitié chemin il rencontre dans cet escalier un individu convenablement vêtu, âgé d'environ 40 ans, lequel lui paraît assez désagréablement surpris d'être vu en un lieu où ne pénètrent jamais les étrangers. Notre individu balbutie quelques secondes, puis finit par demander :

« — N'est-ce pas ici l'escalier qui conduit à la terrasse ? »

« — Non, répond le frère Coupier, la terrasse est vers le clocher, et le clocher, vous le savez bien, est à l'autre extrémité de la chapelle (environ 50 mètres). Revenez dans la rue, et vers le bout du bâtiment vous trouverez la porte de l'escalier du clocher. »

Notre individu sortit. Or, il a été constaté que cet individu, si désireux de voir la terrasse et le clocher, ne s'est rendu ni à l'un, ni à l'autre. Le frère Bouvier, chargé de la surveillance du passage, assure que dans la journée personne ne s'est présenté pour monter au clocher autre que des familles ou des sociétés de plusieurs personnes.

La messe de dix heures et demie venait de finir, il ne restait plus dans l'église qu'un public relativement peu nombreux. Tout-à-coup le lustre de la chapelle se détache et tombe avec fracas dans la travée la plus

A quel genre de mort a succombé ce monarque, si peu fait pour régner, mais digne d'intérêt et de pitié ? Nul ne le sait, les preuves manquent, mais de graves rumeurs ont circulé dans le temps, et la mémoire d'Edouard IV n'est pas complètement justifiée à cet égard.

Marguerite avait livré douze batailles rangées, pour conserver des droits que seule de sa famille elle avait la force de défendre ; elle avait épuisé tout ce qu'il peut y avoir d'intrépidité et de courage dans le cœur d'une femme. La mort de son fils avait brisé sans retour ses projets et ses espérances ; elle se résigna à sa destinée.

Louis XI, plus habile à suivre le cours des événements et à en tirer profit, même des plus contraires, comprit bien que le succès d'Edouard était définitif, et que la rose blanche l'emportait : il fit, le 29 août 1475, avec le roi d'Angleterre la paix de Pecquigny ; la rançon de Marguerite fut fixée à 50,000 couronnes, mais elle ne put recouvrer sa liberté qu'après plusieurs années de détention à la tour de Londres et à Windsor.

voisine du chœur. L'assistance lève les yeux en l'air et aperçoit les flammes sortant par quelques ouvertures de la voûte.

On se précipite vers l'escalier qui conduit aux combles ; deux plâtriers, les nommés Roland (Auguste) et Villedieu (Michel), arrivent en haut de l'escalier et ouvrent la porte, qui ne fermait qu'au verrou à l'extérieur ; ils entrent et voient aussitôt la flamme sortir par l'une des portes qui mettaient en communication les deux compartiments des combles.

Le feu a donc eu son origine dans le compartiment le plus éloigné de la pièce consacrée à l'école des enfants de chœur, en un lieu où les hommes de service eux-mêmes ne pénètrent que très-rarement. Aucune imprudence n'a été commise. On a donc toute raison de croire que la malveillance est seule coupable, et le monsieur rencontré par le frère Coupier n'a probablement pas en ce moment la conscience fort tranquille, — à supposer que sa conscience ait encore quelques scrupules et quelque délicatesse.

Arrêtera-t-on le coupable ? — Cela nous paraît fort problématique sur les données ci-dessus indiquées ; mais peut-être surgira-t-il quelque nouveau fait qui aidera les recherches de la justice. On parle déjà d'une demoiselle Fayolle qui connaîtrait une demoiselle Marguerite, domestique chez un M. Ducos (pas le préfet, bien entendu), laquelle demoiselle Marguerite prétendrait connaître l'incendiaire.

Je verrai tout cela et je vous tiendrai au courant.

RAOUL.

Le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale sous la présidence de M. Odilon Barrot, a procédé à l'installation de M. Merveilleux du Vignaux, secrétaire général du ministère de la justice, et de M. le baron Le Guay, secrétaire général du ministère de l'intérieur, nommés récemment conseillers d'Etat en service extraordinaire, en remplacement de M. Durier, ancien secrétaire général du ministère de la justice, et de M. Fournier, ancien directeur général des affaires civiles de l'Algérie.

Aux termes d'un décret rendu par M. le Président de la République, sur la proposition du garde des sceaux, MM. Merveilleux du Vignaux et Le Guay feront partie de la section de l'intérieur, de la justice, de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, du conseil d'Etat.

LE GOUVERNEUR DE L'ALGÉRIE.

M. le général Chanzy a adressé la proclamation suivante aux habitants de l'Algérie :

« Habitants de l'Algérie,

» Il y a trente ans, au début de ma carrière, en mettant pour la première fois le pied dans ce pays, j'ai éprouvé cette attraction et cette confiance dans son avenir, qui attache tous ceux qui foulent cette terre si privilégiée sous son admirable climat.

La maison de Lancastre, quoique son dernier chef fut Henri VI, ne finit pas sans gloire. Ce prince sans caractère, avant qu'il fut frappé d'idiotisme, n'était plus le véritable représentant de la royauté : c'était cette mère courageuse, cette femme héroïque, qui, mieux conseillée, et avec plus de popularité, aurait conservé la couronne à ses descendants ; le monde n'aurait pas alors été témoin de ce triste spectacle si simplement et si éloquemment décrit par Comines :

« J'ai vu, dit-il, un duc de Cestre (Chester), aller à pied, sans chausses, après le train du duc de Bourgogne, pourchassant sa vie de maison en maison.... C'était le plus prochain de la lignée de Lancastre, et il avait épousé la sœur du roi Edouard, ceux de Sombresset (Sommerset) et autres y étaient. »

Camille BOURCIER.

(La suite au prochain numéro.)

» J'y ai passé vingt-quatre années et ne m'en suis éloigné que pour servir la patrie dans les grands événements qu'elle a traversés.

» Cette absence n'a point amoindri mon affection pour l'Algérie. Je le sens à l'émotion que j'éprouve en songeant que j'y rentre avec la grande mission de veiller à ses intérêts, de développer sa prospérité et d'aider à son avenir.

» Je vous apporte à tous, Européens et Indigènes, tous enfants de la France, mon dévouement absolu, et une ferme volonté de répondre à l'attente du gouvernement de la République et à la vôtre, en me vouant à l'œuvre qui m'est confiée.

» Malgré des hésitations forcées dans les différents systèmes essayés jusqu'ici, malgré des impatiences légitimes mais souvent peu raisonnées, malgré les difficultés de la grande tâche de colonisation et de civilisation que la France s'est imposée, ce pays, quoi qu'on puisse dire, n'a jamais cessé de progresser. Il suffit pour s'en convaincre de voir ce qui est fait, en se reportant aux différentes étapes des efforts tentés depuis la conquête.

» J'arrive donc parmi vous pour suivre cette voie du progrès tracée par les hommes illustres qui m'ont précédé à la tête de la colonie, pour marcher en avant résolument, mais en étudiant la route, afin d'écartier les périls qui retardent la marche et d'éviter les illusions qui cachent le but. Les institutions actuelles sont la base, le point de départ des nouveaux efforts que nous allons faire; mon désir est de les développer sagement dans le sens d'une assimilation successive et enfin complète avec celles de la métropole.

» Pour atteindre sûrement ce résultat, pour développer la colonisation, qui est dans l'intérêt bien entendu de tous, Européens et Indigènes, pour rendre l'Algérie grande et prospère, il faut en premier lieu l'ordre, sans lequel rien de sérieux ne peut être tenté; la sécurité, qui est la garantie des succès obtenus.

» Ces deux conditions seront maintenues, je ne le mets pas en doute, par la sagesse de tous et ma ferme volonté de ne point y laisser porter atteinte. L'Algérie ne prouvera jamais mieux que par le calme et le travail la reconnaissance qu'elle doit à la mère-patrie.

» J'ai donc accepté sans appréhension les hautes fonctions qui me rappellent parmi vous, parce que je compte, pour m'aider à remplir ma tâche, sur les gens de cœur qui placent l'intérêt du pays au-dessus de leurs aspirations personnelles, sur votre patriotisme à tous, et sur la confiance que je veux vous inspirer non par des promesses, mais par des faits.

» Tours, le 22 juin 1873.

Le général de division, gouverneur général civil de l'Algérie, commandant en chef des forces de terre et de mer,

» CHANZY. »

L'ordre du jour suivant a été adressé à l'armée :

» Officiers, sous-officiers, soldats et marins,

» Le gouvernement, en me chargeant de la haute administration de l'Algérie, m'a confié en même temps le commandement des forces de terre et de mer.

» Je suis fier d'être à la tête de cette armée d'Afrique qui a soutenu si glorieusement l'honneur de la France sur tous les champs de bataille, depuis 43 ans.

» Mon désir, en succédant aux chefs illustres auxquels vous devez vos belles traditions, est de pouvoir répondre comme eux, en toute circonstance, de votre concours dévoué aux intérêts de ce pays, de votre discipline qui fait votre valeur, et de votre patriotisme, qui est la sauvegarde de l'ordre, la garantie de la grandeur de la patrie.

» Tours, le 22 juin 1873.

Le général de division, etc.,

» CHANZY. »

AFFAIRE BAZAINE.

La composition du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine est, dit-on, enfin arrêtée et paraîtra très-prochainement au *Journal officiel*.

Les maréchaux de Mac-Mahon, Canrobert, Baraguet d'Hilliers, Le Boeuf, ne peuvent siéger. Le premier est chef du pouvoir exécutif; c'est sur son ordre que le maréchal Bazaine sera déféré au conseil; le se-

cond servait à Metz sous les ordres du maréchal; le troisième présidait le conseil d'enquête, qui joue, en quelque sorte, dans cette affaire, le rôle d'une chambre consultative de mise en accusation; le quatrième a été successivement, comme major-général ou commandant du 3^e corps, le supérieur ou le subordonné du maréchal Bazaine.

A défaut de maréchaux, c'est l'amiral Tréhouart qui présiderait le conseil.

Les six autres membres seraient, à moins d'empêchements dont ils justifieraient devant le ministre de la guerre, auquel la loi du 16 mai attribue le droit d'apprécier les motifs d'excuse :

M. le général comte de Schramm, doyen des divisionnaires, général de division depuis 1832, ancien commandant en chef de l'armée d'Afrique, en 1840;

M. le duc d'Aumale, général de division depuis 1843, ancien gouverneur général de l'Algérie, en 1847;

M. le général d'Aurelles de Paladines, général de division depuis 1855, ancien commandant en chef de l'armée de la Loire;

M. le général de Martimprey, général de division de 1855, ancien gouverneur général de l'Algérie, gouverneur des Invalides;

M. le général de La Motterouge, ancien commandant en chef de l'armée de la Loire avant le général d'Aurelles;

M. le général Vinoy, général de division de 1855, ancien commandant en chef de l'armée de Paris, grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

ENTERREMENTS CIVILS A LYON.

Trois enterrements civils ont eu lieu samedi matin à Lyon. Ils n'ont été, quoi que paraissent en dire certains journaux, l'occasion d'aucun désordre, et les arrêtés si sages et si francs de l'honorable M. Ducros ont eu gain de cause. Voici le récit intéressant publié par le *Courrier de Lyon* :

« On sait que M. Ducros a remis en vigueur l'arrêté interdisant tout discours et toute manifestation, et fixant le chiffre des personnes qui accompagnent le convoi à 300, à moins d'autorisation spéciale.

» L'autorité, pensant avec raison que les libres-penseurs se montreraient en nombre, pour la braver, avait pris ses mesures.

» Cours Charlemagne, 9, on enterrait un adepte de la libre-pensée, âgé de dix-huit mois !!!

» On est précoce en philosophie chez les libres-penseurs !

» Deux cent cinquante personnes seulement avaient osé prêter leur concours à cette funèbre plaisanterie.

» Aussi les agents de M. de Gourlet ont laissé les enfouisseurs accomplir paisiblement leur besogne.

» Le *Progrès* a annoncé en ces termes la mort du jeune libre-penseur :

« Notre excellent concitoyen, M. Les-cuyer, a eu la douleur de perdre son fils Claude, âgé de dix-huit mois.

» L'enterrement civil aura lieu, etc. »

» Faisons remarquer, en passant, que voilà un petit être passablement heureux d'être débarrassé de son père.

» La même mascarade se répétait, à la même heure, rue Cuvier, 144, en présence du cadavre d'une petite fille de deux ans et demi !

» Quarante frères et amis recrutés à tous les coins des rues faisaient la conduite au petit cadavre.

» Là encore, calme plat.

» Le troisième enfouissement a eu lieu rue Garibaldi, 197; c'était celui d'une *célibataire* de trente-six ans.

» Ce cadavre était la pièce de résistance pour les frères et amis qui, en véritables chacals, étaient accourus en nombre imposant.

» Mais ils avaient compté sans les agents. Ceux-ci, le cortège formé, ont compté jusqu'à 300 et, arrivés à ce nombre, ils ont sans pitié coupé la queue des libres-penseurs, qui se pressaient à la suite.

» Un bon nombre d'entre eux, qui obéissaient à un mot d'ordre et que cette corvée n'amusaient guère, sont partis sans demander leur reste; quelques-uns, cependant, ont cru devoir hasarder quelques observations, et ont voulu forcer la consigne; mais ils ont dû courber la tête devant l'attitude résolue des agents.

» On ne dit pas si le citoyen Vassel, accom-

pagné de sa lanterne, a pu se montrer à ces trois enfouissements à la fois. »

On le voit, sans les excellentes mesures établies par le préfet, avec ces trois cérémonies on aurait échelonné les manifestations pour occuper la journée tout entière. Dans la matinée on aurait présumé par l'enfouissement des malheureux petits enfants, et on serait ainsi préparé à la solennelle démonstration de la *célibataire* de 36 ans. Pour huit heures du matin tout était terminé : quelle perte pour les cabaretiers ! (Union.)

Nouvelles extérieures.

CONSTANTINOPLE.

Les nouvelles de Constantinople ne cessent d'être graves. L'état de santé du sultan cause les plus vives préoccupations au monde politique. L'on croit que, dans certaines éventualités, il faut s'attendre à une action de la plus haute portée pour les destinées de l'empire ottoman.

ROME.

Les élections municipales de Rome, dit un correspondant de l'*Union*, doivent avoir lieu dans quinze jours; les catholiques n'ont pas même l'air de s'en douter. Dans les autres villes d'Italie, et surtout à Naples, les catholiques s'organisent et préparent la victoire. Pourquoi les Romains n'en font-ils pas autant ? Persuadés que le triomphe n'est pas loin, ils croient sans doute inutile de se présenter aux urnes.

Tous ces jours-ci, la Chambre s'est réunie, mais chaque fois la séance a dû être levée faute de députés. Le ministère a déclaré que si lundi la Chambre n'était pas en nombre, il considérerait l'éloignement des députés comme un vote de défiance et donnerait sa démission. On parle même d'un ministère présidé par Minghetti, ou mieux, par Menabrea. Nous verrons ce qui arrivera, mais il est plus que probable que la Chambre sera en nombre et que le ministère restera, quoiqu'il veuille sérieusement s'en aller, parce que personne ne veut de sa succession. Le Parlement italien est une vraie tour de Babel. Il n'y a plus ni droite, ni gauche, ni centre. Chaque député forme, on peut dire, une opinion à part. C'est un vrai protestantisme politique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général de Bonnemains s'occupe en ce moment de la rédaction d'un programme complet d'études pour l'École de cavalerie de Saumur et l'École de Saint-Cyr. Ce travail doit être présenté incessamment à l'approbation du ministre de la guerre.

Le général de Bonnemains proposerait des cours progressifs. Les élèves aspirants sous-officiers de Saumur et les élèves de Saint-Cyr suivront des cours élémentaires. Les officiers élèves de Saumur suivront les cours d'instruction secondaire; enfin les officiers d'instruction, parmi lesquels se recrutent les capitaines instructeurs des régiments de cavalerie, d'artillerie et du train, suivront les cours d'instruction supérieure.

Nous apprenons avec satisfaction qu'en dépit des criaileries qui ont amené la démission de M. Pascal, le gouvernement s'occupe de mettre à exécution le projet esquissé dans sa circulaire, et que déjà, dans plusieurs préfectures, tous les journaux trouvent à leur disposition les nouvelles et les informations générales et locales recueillies aux sources officielles.

A Saint-Brieuc, notamment, le nouveau préfet a organisé à la préfecture, dit l'*Indépendance bretonne*, un bureau où la presse trouve toutes les communications politiques ou locales que le gouvernement ou le préfet juge à propos de lui faire. Tous les journaux, sans distinction de nuances, ont droit aux mêmes renseignements.

Donc plus de privilèges ni de faveurs. C'est là du nouveau, aussi bien sous la République que sous la Monarchie.

(Gazette des campagnes.)

Trois noms sont mis en avant pour les sièges vacants à l'Académie : MM. Beulé, Philarette Chasles et Jules Delacroix.

A cette occasion, voici les sentiments de M. Denis Guibert sur notre compatriote M. Beulé et ses titres à l'un des fauteuils académiques :

« M. Beulé est, sans contredit, un écrivain de pure école académique, doué d'une faculté rare et toute moderne, qu'on pourrait appeler « le génie de la compréhension; » il a fait preuve de goût en presque tous les genres et de réelle supériorité dans quelques-uns. Il a produit un drame antique, il a écrit les éloges de Meyerbeer et d'Horace Vernet, il a surtout tracé d'incomparables tableaux d'histoire romaine qui font revivre, comme en un sombre rêve, le souvenir des tyrannies césariennes. Il est ministre : ce peut-être un tort aux yeux de certaines gens; mais, à coup sûr, ce n'est point un crime, et l'on ne saurait étouffer son mérite entre les plis de son portefeuille. »

Samedi dernier, un malheureux accident est arrivé au sieur Hubert, garde particulier du château de Milly. Hubert, monté sur un char-à-banc avec un domestique, se rendait à la gare des Rosiers. Le cheval s'emporta. Le malheureux Hubert crut pouvoir descendre par derrière la voiture pour courir à la tête du cheval; mal lui en prit : il tomba à la renverse et la tête heurta si fortement sur le marchepied qu'il y a eu fracture.

Hubert a reçu les premiers soins de M. le docteur Vidal. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

Un autre accident de voiture est encore arrivé ce matin à un de nos concitoyens. M. Gallé descendait la côte de Bournan; sa voiture a heurté un chariot, et la violence du choc l'a précipité sur la voie. Une des roues de sa voiture lui a passé, dit-on, sur la tête. Son état est très-grave; cependant, on espère le conserver à la vie.

On lit dans l'*Union libérale* de Tours :

Les réceptions du général de Cissey ont commencé dès hier. Les autorités militaires ont été reçues dans l'après-midi et aujourd'hui a lieu, de trois à quatre heures, la réception des autorités civiles et religieuses.

Immédiatement après, c'est-à-dire vers quatre heures et demie, M. de Cissey passera en revue les troupes de la garnison, sur le boulevard Béranger.

M. E. Roland nous a fait parvenir ce matin une missive dont il réclame l'insertion à l'*Echo Saumurois*, et dans laquelle il nous reproche, en style émaillé des fleurs qui lui sont familières, d'avoir publié la lettre de M. Brun.

Que notre aimable confrère veuille bien exposer en termes parlementaires ses griefs à notre égard, et il peut compter que sa prose sera soumise à nos lecteurs. Sinon, sa riposte à notre endroit ne pourra trouver sa place naturelle que dans la feuille qu'il imprime.

Dernières Nouvelles.

Le maréchal de Mac-Mahon a nommé la commission supérieure pour diriger les fêtes en l'honneur du shah.

Ce sont : MM. Beulé, de Broglie, Deseilligny, ministres; le général Borel, le préfet de police, Ansart, le général de Ladmirault, F. Duval, de Cardillac, de Franqueville, Vautrain, le président de la commission des travaux publics, Perrin, Martial Bernard et Ohnet, conseillers municipaux.

Le bruit court que le maréchal de Mac-Mahon aurait demandé des renseignements détaillés sur le compte des déportés, et qu'il serait disposé à la bienveillance envers ceux qui auraient de bonnes notes et témoigneraient du repentir. Les chefs seuls seraient exceptés de ce travail.

Le duc d'Aumale, désigné pour faire partie du conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine, s'est, dit-on, récusé.

L'Officiel annonce que M. le marquis de Gabriac est nommé ministre d'Athènes en remplacement de M. Ferry, démissionnaire. M. Target est nommé ministre à La Haye.

Un tremblement de terre terrible a eu lieu à Soletto, près Conegliano, province de Rome. L'église s'est écroulée, il y a eu 48 morts; en quatre villages, près Vittoria, on compte 14 morts et beaucoup de blessés.

Pour les articles non signés: P. GODET.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N° 4583. — 28 Juin 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Salon de 1873 (VII), par M. Francion. — Tableaux reproduits par l'Illustration. — Nos gravures. — La Cage d'or, nouvelle par M. G. de Cherville (suite). — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes. — Théâtre du Gymnase: *Ma collection*, comédie en un acte de M. Narcisse Fournier; *Porte close*, comédie en un acte de M. Tétédoux. — Revue du mois, par Bertall. — Les mystères de la Bourse: (I.) Ce que c'est que la Bourse.

Gravures: Le voyage du shah de Perse: arrivée du train royal dans la gare de Charing-Cross, à Londres. — L'expédition de Kbiwa: marche d'une colonne expéditionnaire dans le steppe. — Types et physionomies d'Espagne: le bateau contrebandier à poste fixe de la Bidassoa. — L'inauguration du monument de la Maison-Brûlée. — La partie de croquet, d'après M. Boutibonne. — Salon de 1873: *L'éducation du dernier roi de Grenade*, tableau de M. Maignan; — *Un vœu*, tableau de M. Rixons. — Le tremble-

ment de terre de San Salvador (5 gravures). — Revue du mois, par Bertall (13 sujets). — Échecs. — Rébus.

ALMANACH-ANNUAIRE DU MONDE CATHOLIQUE, par J. CHANTREL. — Un volume in-12 compacte, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50. Chez Victor Palmé, 25, rue de Grenelle.

Malgré l'avalanche d'almansachs que chaque année voit grossir, une lacune existait encore dans ce genre de publications, aussi utiles qu'elles sont modestes. M. Chantrel, l'infatigable publiciste, vient de la combler en nous donnant pour la première fois son *Almanach-Annuaire du Monde Catholique*. C'est à proprement parler un *almanach de Gotha* catholique, et il est digne de vivre comme son modèle, lequel compte plus d'un siècle d'existence.

L'Almanach-Annuaire contient: 1° Un *Calendrier* avec toutes les indications conventionnelles et astronomiques qu'on peut désirer.

2° La *liste chronologique des Souverains-Pontifes*, avec le lieu de leur naissance, la date de leur création et de leur mort.

3° La *Hierarchie catholique*, c'est-à-dire la nomenclature des titres cardinaux, des patriarchats, des archevêchés et évêchés, des sièges *nulius*, des vicariats et préfectures apostoliques, avec les noms de tous les titulaires.

4° L'Etat détaillé de l'*Eglise catholique en France*.

5° La statistique générale des cinquante-sept Etats indépendants de l'Europe avec leurs chefs respectifs et les indications essentielles se rattachant à chaque Etat: religion, population, etc.

6° Les *Ephémérides de l'année précédente*. Ces deux dernières parties sont propres à l'*Almanach-Annuaire*; la 3° et la 4° sont des résumés assez étendus de l'*Annuaire Pontificio*, et de l'*Almanach du clergé de France* et peuvent, dans la plupart des cas, dispenser de ces deux ouvrages.

L'Almanach-Annuaire, in-18 d'environ 400 pages, imprimé en caractères forts et très-distincts, séduit à première vue, et il donne sous un format commode tant et de si utiles renseignements qu'il sera adopté, nous n'en doutons pas, par tous les ecclésiastiques et communaux religieux.

L'année 1873 vient de paraître. L'année 1874, qui se prépare, sera bientôt sous presse.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière* Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La *Revalescière* Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la *Revalescière*, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. FERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecraiville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la *Revalescière* Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut

manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 1/2 tasses, 60 fr., ou environ 100. la tasse. — Envois contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 28 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 25 89	Graine trèfle 50	—	—
2° qualité. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle 75	15 50	Foin (h. bar.) 780	50
Orge 65	15	Luzerne —	780 40
Avoine bar. 50	11	Paille —	780 30
Fèves 75	14	Amandes	50 25
Pois blancs	80 30	— cassées 50	—
— rouges	80 28	Cire jaune	50 180
Graine de lin. 70	—	Chanvre tillé	—
Colza 65	—	(52 k. 500) — à	—
Chenevis 50	12	Chanvre broyé	—
Taille de noix 50 k.	—	Blanc	— à
— chenevis 50	—	Demi-couleur	— à
— de lin 50	50	Brun	— à

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1872.	1° qualité 80 à 90
Id.	2° id. » à »
Ordin., env. de Saumur 1872,	1° id. 53 à 60
Id.	1872, 2° id. 43 à 48
Saint-Léger et environs 1872,	1° id. 43 à 48
Id.	2° id. 37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1872,	1° id. 43 à 48
Id.	2° id. 37 à 45
La Vienne, 1872.	85 à 40

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1872.	90 à 100
Champigny, 1872.	1° qualité 110 à 120
Id.	2° id. » à »
Varrains, 1872.	100 à 115
Varrains, 1872.	» à »
Bourgueil, 1872.	1° qualité 115 à 135
Id.	2° id. » à »
Restigné 1872.	100 à 110
Chinon, 1872.	1° id. 90 à 100
Id.	2° id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.				
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	55 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	790	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	286 25	»	»				
4 1/2 % jouiss. mars.	80 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	642 50	»	»	Canal de Suez, j. nov. 70.	452 50	1	25				
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	415	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	442 50	»	»				
5 % Emprunt 1871	90 90	»	»	Crédit foncier d'Autriche	938 75	3	75	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»				
Emprunt 1872	90 90	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	357 50	»	»	OBLIGATIONS.							
— libéré	89 90	»	»	Est, jouissance nov.	508 75	1	25	Orléans	281 75	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211 25	1	25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	850	3	75	Paris-Lyon-Méditerranée.	280	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	400	2	50	Midi, jouissance juillet.	600	»	»	Est	270	»	»				
— 1865, 4 %	445	»	»	Nord, jouissance juillet.	1030	»	»	Nord	283	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	290	1	»	Orléans, jouissance octobre.	817 50	6	25	Ouest	280	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	254	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	515	»	»	Midi	280 25	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4165	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	965	»	»	Deux-Charentes	252 50	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	515	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	687 50	2	50	Vendée	233 75	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	462 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	17 50	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»												

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 13 juillet 1873, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

En conséquence de jugement du tribunal civil de Saumur, du 26 juin 1873,

LE CLOS DE LA FUYE

Près le bourg de Chacé,

Contenant environ 36 ares, renfermé de murs, avec cave, joignant la Grande-Rue et la place de la Douve.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (271)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint Jean 1875,

UNE MAISON

AVEC BEAU MAGASIN,

Située à Saumur, rue de la Tonnelle,

Actuellement occupée par M. Collas, sabotier.

S'adresser à M. PINEAU-GARDON, quai de Limoges, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (272)

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 74, à Saumur.

AVIS

M. CHAPIER, agent de recouvrements de créances véreuses, qui avait établi son bureau rue Beaurepaire, à Saumur, vient de le transférer place et rue du Petit-Thouars, n° 4, de la même ville, et, comme par le passé, il prend ces recouvrements à ses frais, risques et périls, si on le désire.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

A. ARNAUDEAU

INGÉNIEUR CIVIL.

Cabinet de consultations, de midi à une heure,

13, rue de la Visitation, SAUMUR.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

N'ACHETEZ PLUS LE BOIS DE PANAMA pour nettoyer vos étoffes

LA PANAMINE ROZIÈRE

EST SUPÉRIEURE Elle se dissout immédiatement dans l'eau.

AVIS AUX DAMES POUR 25 CENTIMES

AVEC LA PANAMINE ROZIÈRE ON NETTOYE COMME LE DÉGRASSEUR

LA PANAMINE est enveloppée de papier d'étain et porte le nom: ROZIÈRE, chimiste, à Romainville, près Paris.

INVENTEUR DES PASTILLES POT-AU-FEU

En vente: dans les magasins d'épicerie.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V^e LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,
Juge de paix du canton de Saumur (Nord-Ouest).

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,
Prix: 1 fr. 25 c.,
A Saumur, chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR:
ÉTUDES HISTORIQUES
SUR
L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR.
Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

Saumur, imprimerie de P. GODET.